Semaine 3, - Janvier 2017
L'hebdo petit mais costaud !

FO'Hebdo

DGFIP 44

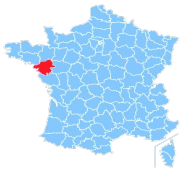

DÉMATÉRIALISATION DU TITRE RESTAURANT

UN "APETIZ" CONTRARIÉ

Les bénéficiaires des titres-restaurants dématérialisé depuis le 1er janvier, ont reçu leur carte Apetiz dans les délais (ou quasiment). Comme ***FO*** le craignait, cela ne se fait pas sans poser des difficultés aux agents. Plusieurs nous ont déjà alerté en regrettant la souplesse d'emploi du titre papier. Parmi les désagréments relevés par les usagers, citons : le refus de certains commerçants d'accepter la carte, n'étant pas équipés, un seuil minimal d'achat demandé par le commerçant pour son utilisation, le blocage de certains terminaux ne permettant pas d'effectuer la transaction, la contrainte d'une dépense journalière maximum de 19€ et la fin d'une liberté de dépenser l'enveloppe sur une base mensuelle, la non activation de son compte personnel sur internet dès le lendemain de sa première transaction.

Même si tout nouveau dispositif ne peut pas être opérationnel à 100% dès sa mise en fonction, il est toutefois regrettable pour les agents de constater plus de contraintes pour son utilisation et un service moins performant, avec la carte Apetiz.

FO vous invite à faire remonter toutes les difficultés que vous pourriez rencontrer avec cette nouvelle carte et relaiera vos questionnements et insatisfactions auprès des élus ***FO*** nationaux.

COQUILLE OU PAS SUR "ESSENTIEL" ?

« ESSENTIEL » la plate-forme d'information des agents de Bercy a produit un article (semaine 50) à propos de l'organisation d'un hackathon concernant le Compte-Rendu d'Évaluation Professionnelle par le CISIRH[1]. L'article mentionne que *"L'entretien d'évaluation professionnelle est une étape importante dans la vie des agents de la fonction publique, dans la mesure où il constitue un moment d'échange privilégié entre l'agent et son N+1. C'est l'occasion de faire le point sur les objectifs de l'agent, ses besoins en formation et ses attentes en termes de carrière et d'avancement "*

Au-delà du fait que l'on peut s'interroger sur la pertinence d'organiser un hackathon sur ce sujet important et sérieux sur l'organisation future de l'évaluation professionnelle avec la mise en oeuvre de PPCR, on peut s'étonner de la signification ***« entre l'agent et son N+1 ».***

Que désigne N+1 ? Le supérieur hiérarchique évaluateur ou bien une année de gestion ?

On peut douter de la maîtrise du sujet par le rédacteur de l'article qui fait preuve d'un certain amateurisme, à moins que le comité de rédaction de cette plate-forme puisse apporter un éclairage sur le sujet.

"DRH DE L'ETAT » : LES MINISTÈRES SOUS TUTELLE !

Après une seule réunion de présentation le 8 novembre et un Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, la RH ministérielle est passée sous la tutelle de la DGAFP !

Cela démontre une fois de plus, l'inexistence du dialogue social de ce gouvernement…

Ainsi la DGAFP arbitrera notamment, sous le couperet budgétaire de Bercy, la gestion prévisionnelle des effectifs et les carrières des fonctionnaires de tous les ministères, avec le risque avéré d'un nivellement vers le bas.

L'exemple récent des ingénieurs de l'Etat (et particulièrement des ingénieurs des travaux publics) en est une triste illustration qui a vu l'engagement écrit de deux ministres de la République Mesdames Royal et Cosse, en faveur d'une véritable revalorisation indiciaire de ces agents, balayé d'un revers de main par la DGAFP.

Dès février 2017, les ministères devront signer des conventions d'engagement avec la Fonction publique réduisant considérablement leur marge de manœuvre en termes d'évolutions de carrière pour leurs corps particuliers, mais aussi imposant une ligne interministérielle en termes de formation, d'hygiène et de sécurité, d'action sociale etc.

A la suite du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), imposé par le gouvernement, qui est une machine à faire des économies par l'allongement des carrières et la suppression des réductions de temps de service, ce projet de décret va être l'outil permettant le suivi des mesures « Ressources Humaines », notamment la régionalisation de l'action et de la gestion publique.

FO comme la CGT et Solidaires ont voté contre ce projet qui n'a été soutenu que par la CFDT et la FSU, les autres syndicats s'étant abstenues.

FO maintient sa totale opposition à ce projet de décret et mettra en œuvre tous les moyens permettant de faire échouer cette politique dogmatique de réduction des services publics et de destruction des missions et des statuts particuliers de corps. Elle réitère sa revendication d'un débat de fond sur l'avenir du service public, son organisation et l'adéquation nécessaire entre les moyens et les missions de celui-ci. Libre et indépendant, ***FO*** ne lâchera rien sur ses revendications !

1-**le CISIRH** service à compétence nationale, est placé sous une triple tutelle : la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP), la DGFIP et la direction du Budget (DB). Il contribue au programme de modernisation de la chaîne RH-Paye de l'État, coordonné par la DINSIC (Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'État) : celle-ci est une direction placée sous l'autorité du 1er Ministre et est chargée de coordonner les actions des administrations en matière de système d'information.

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
FO DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 51 12 87 07 (Cambronne)